

Commentaires sur RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) SPANC.

Le nombre d'installations sur l'agglomération est désormais de 7752. Les dernières estimations étaient de 8005 à fin 2015

Le taux de vérification est de 86,4% à fin 2016, il aurait dû être de 100% à fin 2012 (contrainte très forte prévue dans l'appel d'offres, mais dont les gagnants de l'appel d'offre semblent avoir été exonérés sans difficulté).

Si l'on se reporte au rapport du délégataire dont est tiré le RPQS , il apparaît que :

Le CA (chiffre d'affaires) a augmenté de 5,2% entre 2016 et 2015 (412 743 € pour 392 323€)

Les frais de structures ont augmenté de 15% (89 019€ pour 77 421€)
on note en particulier la maintenance du logiciel : +121% (3974€ pour 1800 €)

les fournitures administratives : +81% (3 828 € pour 2113 €)

Les frais d'exploitation ont augmenté plus que l'augmentation du CA : +11% :
on note en particulier : les frais de carburant : +118% (8990 € pour 4129€)

l'entretien +35% :

les petites fournitures : +21%

55 000 € de sous-traitance administrative à la société MC comme chaque année auxquels il faut ajouter 33 574 € de courrier / affranchissement, 4683€ de petites fournitures et 15 504€ de divers. L'ampleur de cette sous-traitance administrative qui ne comprends pas l'affranchissement ni même les petites fournitures pose question.

Le résultat net est de -29 253€ pour 2016 et -26 694€ en 2015, mais les provisions nettes pour impayés sont respectivement de 69 372€ pour 2016 et 59 770 € en 2015

Donc hors provisions pour impayés, il ressort des résultats d'exercice confortables:

2016: -29 253 +69 372 = 40 119 € soit 9,72% du CA

2015: -26 694 +59770 = 33 076 € soit 8,43% du CA

Et ceci malgré +15% de frais de structure et +11% de frais d'exploitation

Lors de la réunion du collectif SPANC SSB le juste prix avec MR MICHEL le 2 mai 2017, celui-ci avait indiqué que la CA SSB statuerait sur la base des résultats 2016 quant à la suite à donner à la DSP avec la SAS SPANC sud Sainte Baume, le contrat prévoyant une discussion possible à mi contrat Tout aujourd'hui confirme s'il en était encore besoin le prix excessif du contrôle périodique, la périodicité 6 ans au lieu de 10), et la classification des contrôles.

La SAS SPANC SSB dans le cadre du contrat qui lui a été confié engrange des profits anormaux aux détriment des usagers tout en faisant apparaitre un résultat plus ou moins équilibré (le service doit être équilibré)

Un récent rapport ministériel intitulé : Enquête nationale sur le financement des SPANC. Restitution des résultats Juin 2017 » et la synthèse de septembre 2017 « assainissement non collectif. Le suivi in situ des installations de 2011 à 2016 » confirme l'absurdité du traitement des usagers dans la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et les possibles dérives de gestion économique du délégataire. Consulter ce document sur notre site.